



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

L'an deux mil vingt, le jeudi 5 mars,
Le Conseil municipal dûment convoqué s'est réuni en session ordinaire à la Mairie,
sous la présidence de Monsieur André MOLINO, Maire,

Nombre de conseillers municipaux en exercice : 33
Date d'envoi de la convocation du Conseil Municipal : jeudi 27 février 2020

Etaient présents : André MOLINO, Maire, Sophie CELTON, Première Adjointe,
Philippe NERCY, Louisa HAMMOUCHE, Gérard GUERRERO, Sylvie LAURENT, Honoré LAMBERT,
Elisabeth PERRENOT-MARQUE, Arthur MELIS, Adjoints.
Patrick MAGRO, Denis CANI, Gérard ESCOFFIER, Patrick DUBESSE, Marie-Catherine BIANCO,
Hélène FERRANDI, Christine ARNAUDO, Dominique JAUFFRET-ROSENTHAL, Elisabeth ROUDIL,
Hocine BEN-SAÏD⁽¹⁾, Anne OLIVERO, Sophia FELLAHI-TALBI, Audrey CERMOLACCE⁽²⁾, Jérémy
MARTINEZ, Carole ALBOREO, Emilien GOGUEL-MAZET, Martine CARMONA-FORNERONE,
Patrick FORNERONE⁽³⁾, Angélique ORENGO, Corinne PORSIN-RAIDIN, Mike ARINCI, Conseillers
municipaux.

Etaient absents et représentés : Carole HALGAND par Louisa HAMMOUCHE, Jean-Claude
CABRAS par Mike ARINCI

Etaient absents excusés : Hervé VAQUIER-TOLINOS

Secrétaire de séance : Philippe NERCY

(1) (2) et (3) arrivés avant le vote de la 1^{ère} question

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

013-211301064-20200305-06-03-2020-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 09/03/2020

Affichage : 09/03/2020

Pour l'autorité compétente par délégation



=====

DELIBERATION N°06.03.2020

OBJET : PATRIMOINE COMMUNAL - Acquisition par la Commune d'un local commercial et d'un appartement situés 171 avenue du 8 mai 1945 - Parcelle cadastrée section AP n° 46.

Monsieur le Maire expose au Conseil Municipal :

« La Commune souhaite acquérir, par vente amiable, un bien situé 171 avenue du 8 mai 1945 en centre-ville, cadastré section AP n° 46, composé d'un local commercial de 100 m² en rez-de-chaussée et d'un appartement T3 de 63 m² à l'étage, proposé à la vente par les conjoints GRANGIER.

Cette acquisition s'inscrit dans la politique locale de l'habitat, aux fins de création d'un logement social, ainsi que dans les opérations engagées en faveur du dynamisme commercial.

L'acquisition se fera au montant négocié avec les vendeurs, soit 190 000 € (cent quatre-vingt-dix mille euros), à savoir 180 000 € + 10 000 € d'honoraires. Le service des Domaines, saisi le 4 février 2020, a confirmé l'estimation du bien par avis du 2 mars 2020.

Je vous propose de m'autoriser à concrétiser cette transaction, par la signature d'un acte authentique. Les frais d'acte seront à la charge de la commune.

Je vous prie de bien vouloir en délibérer. »

**Le Conseil Municipal,
Où l'exposé de Monsieur le Maire,
Après en avoir délibéré,**

A LA MAJORITE – 3 contre (Martine CARMONA-FORNERONE, Patrick FORNERONE, Mike ARINCI) – 3 abstentions (Corinne PORSIN-RAIDIN, Jean-Claude CABRAS, Mike ARINCI)

DECIDE d'acquérir un bien sis 171 avenue du 8 mai 1945, cadastré section AP n° 46, pour un montant de 190 000 € (honoraires inclus), appartenant aux consorts GRANGIER.

DESIGNE le notaire de la ville, le cabinet EXCEN, à l'effet d'établir l'acte authentique afférent à cette transaction.

AUTORISE Monsieur le Maire à prendre toutes les dispositions et à signer tous documents nécessaires à la concrétisation de cette opération.

PRECISE que le montant de la dépense sera prélevé sur le budget communal.

Le Maire



André MOLINO

